

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35



Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 1 de 12

Date d'impression: 24/10/2014

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: ADHESIF PVC RIGIDE N-35  
Code du produit: IT000

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Adhésif  
Usages non recommandés:  
Utilisations seulement recommandées.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **IT3 S.A.**  
Adresse: POL.IND. CAN BARRI C/ DELS ESQUEIS,25  
Ville: 08415 BIGUES I RIELLS  
Province ou région: BARCELONA  
Numéro de Téléphone: 00 34 938656828  
Fax: 938658926  
E-mail: it3@it3sa.com  
Web: www.it3sa.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** 00 34 938656828 (Disponible seulement en horaire de bureaux)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification du mélange.

Conformément à la Directive 1999/45/EC:

F - Facilement inflammable.

Peut former des peroxydes explosifs.

Xn - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Xi - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Carc. 2 : Susceptible de provoquer le cancer.

Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Liq. 2 : Liquide et vapeurs très inflammables.

STOT SE 3 : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

##### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

**Danger**

Phrases H:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Entreprise:

**IT3 S.A.**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35



Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 2 de 12

Date d'impression: 24/10/2014

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

### Phrases P:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans ...  
P370+P378 En cas d'incendie: utiliser ... pour l'extinction.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

### Phrases EUH:

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Contient:

tétrahydrofurane  
acétone,propane-2-one,propanone  
butanone,méthyléthylcétone

### 2.3 Autres dangers.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes:  
NO INGERIR

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à la Directive 67/548/CEE sur les substances dangereuses selon le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	(*)Classification Directive 67/548/CEE
Index No: 603-025-00-0 CAS No: 109-99-9 CE No: 203-726-8 Registration No: 01-2119444314-46-XXXX	[1] tétrahydrofurane	>= 25% < 50 %	Carc. 2, H351 - Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H335	F Xi Xn R11 R19 R36/37 R40
Index No: 606-001-00-8 CAS No: 67-64-1 CE No: 200-662-2 Registration No: 01-2119471330-49-XXXX	[1] acétone,propane-2-one,propanone	>=10% < 25%	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	F Xi R11 R36 R66 R67
Index No: 606-002-00-3 CAS No: 78-93-3 CE No: 201-159-0 Registration No: 01-2119457290-43-XXXX	[1] butanone,méthyléthylcétone	>=10% < 25%	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	F Xi R11 R36 R66 R67

(\*) Le texte complet des phrases R et H est détaillé dans le paragraphe 16 de cette fiche de sécurité.

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35



Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 3 de 12

Date d'impression: 24/10/2014

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

#### 4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux.

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

#### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets anesthésiques et nécessiter une assistance médicale immédiate.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit est facilement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

#### 5.1 Moyens d'extinction.

##### Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

##### Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

##### Équipement de protection anti-incendie.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35



Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 4 de 12

Date d'impression: 24/10/2014

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir épigraphe 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

#### 6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir épigraphe 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'épigraphe 13.

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à l'épigraphe 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

Code	Description	Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
		Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
P5b	LIQUIDES INFLAMMABLES	50	200

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Adhésif pour unions de PVC rigide.

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

#### 8.1 Paramètres de contrôle.

Entreprise:

IT3 S.A.

Page 4 de 12

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35



Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 5 de 12

Date d'impression: 24/10/2014

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
tétrahydrofurane	109-99-9	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	50	150
			Court terme	100	300
		Schweiz [2]	Huit heures	50	150
			Court terme	100	300
		European Union [3]	Huit heures	50 (skin)	150 (skin)
			Court terme	100 (skin)	300 (skin)
		France [4]	Huit heures	50	150
			Court terme	100	300
acétone,propane-2-one,propanone	67-64-1	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	500	1210
			Court terme	1000	2420
		Schweiz [2]	Huit heures	500	1200
			Court terme	1000	2400
		European Union [3]	Huit heures	500	1210
			Court terme		
		France [4]	Huit heures	500	1210
			Court terme	1000	2420
butanone,méthyléthylcétone	78-93-3	Koninkrijk België/Royaume de Belgique/Königreich Belgien [1]	Huit heures	200	600
			Court terme	300	900
		Schweiz [2]	Huit heures	200	590
			Court terme	200	590
		European Union [3]	Huit heures	200	600
			Court terme	300	900
		France [4]	Huit heures	200	600
			Court terme	300	900

[1] According "Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle" (VLEP) or "Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling" (GWBB) list adopted by Belgian Ministry of Employment and Labour.

[2] Laut Grenzwerte am Arbeitsplatz, adoptiert für Schweizerische Unfallversicherungsanstalt Suva.

Selon la liste de Valeurs limites d'exposition aux postes de travail adoptés par Caisse nationales suisse d'assurance en ca d'accidents Suva.

[3] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

[4] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)



## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35

Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 6 de 12

Date d'impression: 24/10/2014

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
tétrahydrofurane N. CAS: 109-99-9 N. CE: 203-726-8	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Local effects	150 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	150 (mg/m <sup>3</sup> )
acétone,propane-2-one,propanone N. CAS: 67-64-1 N. CE: 200-662-2	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	1210 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	200 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Inhalation, Acute, Local effects	2420 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Dermal, Long-term, Systemic effects	186 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Dermal, Long-term, Systemic effects	62 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	62 (mg/kg bw/day)
butanone,méthyléthylcétone N. CAS: 78-93-3 N. CE: 201-159-0	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	600 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	106 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Dermal, Long-term, Systemic effects	1161 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Dermal, Long-term, Systemic effects	412 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	31 (mg/kg bw/day)
	DMEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	106 (mg/m <sup>3</sup> )
	DMEL (General population)	Dermal, Long-term, Systemic effects	412 (mg/m <sup>3</sup> )

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
acétone,propane-2-one,propanone N. CAS: 67-64-1 N. CE: 200-662-2	aqua (freshwater)	10,6 (mg/L)
	aqua (marine water)	1,06 (mg/L)
	aqua (intermittent releases)	21 (mg/L)
	PNEC STP	100 (mg/L)
	sediment (freshwater)	30,04 (mg/kg sediment dw)
	sediment (marine water)	3,04 (mg/kg sediment dw)
	PNEC soil	29,5 (mg/kg soil dw)
butanone,méthyléthylcétone N. CAS: 78-93-3 N. CE: 201-159-0	aqua (freshwater)	55,8 (mg/L)
	aqua (marine water)	55,8 (mg/L)
	Soil	22,5 (mg/kg soil dw)
	aqua (intermittent releases)	55,8 (mg/L)
	PNEC STP	709 (mg/L)
	sediment (freshwater)	284,74 (mg/kg sediment dw)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35



Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 7 de 12

Date d'impression: 24/10/2014





	sediment (marine water)	284,7 (mg/kg sediment dw)
	oral (Hazard for predators)	1000 (mg/kg food)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>		
<b>Utilisation(s):</b>	<b>COLLE PVC N-35</b>		
<b>Protection respiratoire:</b>			
Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.			
<b>Protection des mains:</b>			
EPI:	Gants de protection contre les produits chimiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III.		
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Conservé dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.		
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.		
Matériaux:	PVC (polyvinyl chloride)	Temps de pénétration (min.): > 480	Epaisseur du matériau (mm): 0,35
<b>Protection des yeux:</b>			
EPI:	Lunettes de protection avec monture intégrale		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.		
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.		
<b>Protection de la peau:</b>			
EPI:	Vêtements de protection avec des propriétés antistatiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.		
Normes CEN:	EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5		
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.		
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.		
EPI:	Chaussures de protection avec des propriétés antistatiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN ISO 20344, EN ISO 20346		
Maintenance:	Les chaussures doivent être soumises à un contrôle régulier et il faudra les remplacer si elles ne sont pas en excellent état.		
Observations:	Le confort pendant l'utilisation et la tolérance sont des facteurs qui dépendent de chaque individu. Par conséquent, il convient d'essayer plusieurs modèles et si possible plusieurs largeurs.		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35



Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 8 de 12

Date d'impression: 24/10/2014

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Liquide visqueuse

Couleur: INCOLORE

Odeur: DISSOLVANT

Seuil olfactif: P.D./P.A.

pH: P.D./P.A.

Point de fusion: P.D./P.A.

Point d'ébullition: 71 °C

Point d'inflammation: <5 °C

Taux d'évaporation: P.D./P.A.

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.

Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

Pression de vapeur: 137,722

Densité de la vapeur: P.D./P.A.

Densité relative: 0,975 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité: Insoluble dans l'eau

Liposolubilité: P.D./P.A.

Hydro solubilité: P.D./P.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.

Température d'auto inflammabilité: 500°C

Température de décomposition: 200°C

Viscosité: 25000±5000CPS

Propriétés explosives: P.D./P.A.

Propriétés comburantes: P.D./P.A.

P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

#### 9.2. Autres informations.

Teneur en COV (p/p):

Teneur en COV:

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

#### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides
- Bases
- Agents oxydants

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Peut former des peroxydes explosifs.

Dans certaines conditions cela peut produire une réaction de polymérisation

#### 10.4 Conditions à éviter.

Eviter les conditions suivantes

- Chauffage
- Haute température
- Contact avec des matériaux incompatibles

#### 10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides
- Bases
- Agents oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Entreprise:

**IT3 S.A.**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35



Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 9 de 12

Date d'impression: 24/10/2014

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Cox (oxydes de carbone)
- Composants organiques

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) irritation;

Produit classé:

Irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux.

c) corrosivité;

Données non concluantes pour la classification.

d) sensibilisation;

Données non concluantes pour la classification.

e) toxicité à dose répétée;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Produit classé:

Cancérogène, Catégorie 2: Susceptible de provoquer le cancer.

g) mutagénicité;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité pour la reproduction.

Données non concluantes pour la classification.

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

#### 12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
butanone, méthyléthylcétone	Poissons	LC50	Fish	3220 (mg/l)
	Invertébrés aquatiques	EC50	Crustacean	5090 (mg/l)
CAS No: 78-93-3      EC No: 201-159-0	Plantes aquatiques	CE50	Desmodesmus subspicatus	>100 (mg/L)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35



Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 10 de 12

Date d'impression: 24/10/2014

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
butanone,méthyléthylcétone CAS No: 78-93-3                      EC No: 201-159-0	0,29	-	-	Très faible

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

**Mer:** Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

**Air:** Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

### 14.1 Numéro ONU.

N° ONU: 1133

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description: UN 1133, ADHÉSIFS, 3, GE II, (D/E)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 3

### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: II

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

ADR LQ: 5 L

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35

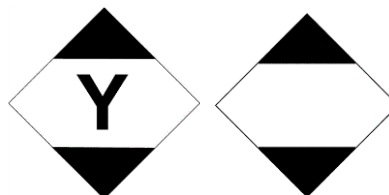


Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 11 de 12

Date d'impression: 24/10/2014



Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): F-E,S-D  
Procéder conformément au point 6.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

### 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Voir l'annexe I de la Directive 96/82/CE du 9 Décembre 1996 sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et le Règlement (CE) N° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux et ses actualisations ultérieures.

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5b

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

N'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases R apparaissant dans l'épigraphe 3:

R11	Facilement inflammable.
R19	Peut former des peroxydes explosifs.
R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'épigraphe 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

### Étiquetage conformément à la Directive 1999/45/EC:

Symboles:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010)

## IT000-ADHESIF PVC RIGIDE N-35



Version: 0

Date de révision: 24/10/2014

Page 12 de 12

Date d'impression: 24/10/2014



Facilement inflammable



Nocif

### Phrases R:

- R11 Facilement inflammable.  
R19 Peut former des peroxydes explosifs.  
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

### Phrases S:

- S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
S43 En cas d'incendie, utiliser ... (moyens d'extinction à préciser par le fabricant. Si l'eau augmente les risques, ajouter: «Ne jamais utiliser d'eau».)  
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### Contient:

tétrahydrofurane

### Informations sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) USA:

CAS No	Nom	Etat
109-99-9	tétrahydrofurane	Inscrit
67-64-1	acétone,propane-2-one,propanone	Inscrit
78-93-3	butanone,méthyléthylcétone	Inscrit

### Système d'évaluation des risques NFPA 704:



Health hazard: 3 (Extreme Danger)

Flammability: 4 (Below 73°F)

Reactivity: 2 (Violent Chemical Change)

Specific hazard: OX (Oxidizer)

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

Entreprise:

**IT3 S.A.**